Département de la SOMME

Canton de ABBEVILLE NORD

Commune de BUIGNY-SAINT-MACLOU

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du Jeudi 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 18 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation
Du 9 septembre 2025

Affichée
le 9 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Etaient présents : Mrs MOUTON Eric, DELASSALLE Régis, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard (arrivé à 18h25), WAMEN Hervé et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, TRANCART Sylvie Mmes COULON Catherine, VIS Marie

Etaient absents : Mrs de FRANCQUEVILLE Luc, Eddy SEVELIN, Mathieu LHOTELLIER (pouvoir à Mr Eric MOUTON), Mmes GUILLOY Martine (pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUCHEZ), DUBOILLE Chantal (pouvoir à Hervé WAMEN)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Marie-Madeleine BOUCHEZ

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2025,
- Délibération concernant la suppression de postes et la mise à jour du tableau des effectifs,
- Délibération concernant la participation employeur à la mutuelle des agents à compter du 01/01/2026,
- Délibération autorisant le recours à l'apprentissage en lien avec le GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification),
- Délibération concernant la convention de mise à disposition par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre des deux réserves incendie de la zone d'activités,
- Discussion concernant les fêtes de fin d'année

↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2025

Le procès-verbal a été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal. Mr le Maire interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles observations. Le procès-verbal est approuvé **à l'unanimité.**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a voté la fongibilité des crédits permettent de procéder à des virements de crédits.
Mr le Maire a dû recourir à ce procédé et comme cela est la règle, il en informe le Conseil Municipal.

Le PREMIER virement de crédit suivant a donc été réalisé :

- 625 : - 210.00 €
- 673 : + 210.00 €

Pour mandater un remboursement d'acompte pour la location de la salle communale

Et - 204182 : - 3 660.00 €
- 203 : + 3 660.00 €

pour mandater une facture au 203 concernant une étude géotechnique de conception dans le cadre du projet d'extension de la cuisine de la salle communale

Le DEUXIEME virement de crédit a été réalisé pour avoir suffisamment de crédits pour régler une facture de maîtrise d'œuvre de Mr PETIT :

- 204182 : - 701.00 €
- 203 : + 701.00 €

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avions fait des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental pour la création de 3 puisards pour la récupération des eaux pluviales et la création de cavurnes au cimetière. Malheureusement, ces dossiers n'ont pas reçu de suite favorable.

↳ Délibération concernant la suppression de postes et la mise à jour du tableau des effectifs– Dél 2025/018

Mr le Maire informe qu'il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (occupé auparavant par Mr ISRAEL) et celui d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet suite à l'avancement au grade de rédacteur et mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.
Ces suppressions ont été soumis au comité social territorial du CDG en date du 9 septembre qui a émis un avis favorable

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le conseil municipal approuve ces suppressions de postes et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

Arrivée de Mr Bernard VAN ZELLER D'OOSTHOVE à 18h25

↳ Délibération concernant la participation employeur à la mutuelle des agents à compter du 01/01/2026 -Dél 2025/019

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de mettre en place la participation employeur à la mutuelle des agents à compter du 01/01/2026. Le montant minimum est de 15 euros.

Le Comité social territorial du Centre de gestion a donc été saisi et a émis un avis favorable en date du 13 mai 2025.

Cette participation sera versée sur présentation de la part de l'agent d'une attestation de souscription à un contrat labellisé.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil municipal approuve cette participation de 15 euros par mois.

↳ Délibération concernant le recours à l'apprentissage en lien avec le GEIQ (Groupement d'employeurs pour l'insertion et le qualification) –Dél 2025/020

Mr le Maire informe le conseil municipal que nous avons eu un stagiaire au cours de ces derniers mois qui a donné toute satisfaction. Ce jeune cherchant un contrat d'apprentissage, nous aimerions lui proposer de faire son apprentissage au sein de la commune en lien avec le GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification). L'apprenti sera le salarié du GEIQ qui prend en charge le coût de la formation, le contrat, la paie, les diverses déclarations, la visite médicale, les formalités de dérogation au travail des mineurs. Il ne revient à la commune que de rembourser le GEIQ sur les heures de présence de l'apprenti.
La mise en œuvre de l'apprentissage a été soumise au comité social territorial du CDG en date du 9 septembre qui a émis un avis favorable

Le budget prévisionnel sur 2 ans (du 01/10/2025 au 31/08/2027) est de 22 520 € TTC :

-pour la période d'octobre 2025 à décembre 2025 : 1 887 €
-pour la période de l'année 2026 : 8 411 €
-pour la période de janvier à août 2027 : 12 223 €

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le conseil municipal approuve le recours à l'apprentissage en lien avec le GEIQ selon les modalités précisées ci-dessus, s'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

↳ Délibération concernant la convention de mise à disposition par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre des deux réserves incendie de la zone d'activités – Dél 2025/021

Mr le Maire informe le conseil municipal que la CCPM a procédé à l'installation de deux réserves incendie sur la zone d'activités. Il convient de conclure une convention de mise à disposition de ces deux réserves incendie avec la CCPM, la commune en ayant l'entretien à sa charge.

Ainsi, ces réserves permettent de couvrir la défense incendie de la zone d'activités, de la SPA, de la ferme Saint Nicolas et du Lieu-Dit Château Rouge.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

↳ Discussion concernant les fêtes de fin d'année

Bilan fête locale

Mr Hervé WAMEN présente le bilan de la fête locale, faisant rassortir un bénéfice de 1 586.22 €.

	Dépenses	Recettes
Boissons	636,65	1 653,00
Fisset	107,95	
Intermarché	104,18	
Emplacement		682,00
grille		100,00
TOTAL	**848,78**	**2 435,00**

Mr le Maire précise qu'il convient également d'ajouter dans les dépenses les subventions aux manégiens de 600 € et le branchement électrique de 75.41 €.

Soirée Beaujolais

La soirée Beaujolais aura lieu le samedi 29 novembre. La commission loisirs a choisi de travailler avec Mr DAIN, traiteur de Buigny-Saint-Maclou.
Mr Régis DELASSALLE précise qu'il n'est pas contre le fait de travailler cette personne. Seulement, nous travaillions avec un autre traiteur depuis 2008 et la moindre des choses aurait été de l'en avertir.
Mr le Maire étant pris par des obligations personnelles ne sera présent qu'en début de soirée.

Colis/Repas des Aînés

Mr le Maire demande au Conseil municipal si nous continuons de proposer le colis ET le repas des aînés ou si nous demandons aux bénéficiaires de faire un choix entre les deux.

Le conseil municipal décide de continuer le repas et le colis des aînés.

Le repas aura lieu le dimanche 26 octobre et la distribution des colis aura lieu le samedi 20 décembre.

Noël des enfants

Le conseil municipal décide de maintenir le bon d'achat de 25 euros par enfant. Le cadeau sera distribué lors de l'arbre de noël le 19 décembre 2025.

***Divers**

Mme Catherine COULON souhaiterait la mise en place d'un miroir (Rue du Haut).

Séance levée à 19h30

Mme Marie-Madeleine BOUCHEZ **Le Maire, Eric MOUTON**

Secrétaire de séance

MAIRIE DE BUIGNY SAINT MACLOU

REMARQUES/OBSERVATIONS